



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017-03		
séance plénière Date : 13 avril 2017	Objet : Capture relâcher de Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) dans le cadre d'actions de veille écologique de la mission environnement du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)	Avis : favorable sous réserve

Contexte

Une demande de dérogation au titre des espèces protégées a été déposée dans le cadre d'un projet de réalisation d'inventaires et de suivis de la biodiversité.

L'espèce protégée suivante est listée par le dossier :

Espèce animale : Triton crêté (*Triturus cristatus*)

L'espèce Triton crêté (*Triturus cristatus*) est listée par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Relevés de la Liste rouge de Champagne-Ardenne, Amphibiens : Espèce listée en catégorie rouge:
V : espèce vulnérable

D'autres amphibiens dont la répartition couvre au moins en partie le territoire du Parc naturel des Ardennes sont susceptibles d'être capturés, à savoir : *Alytes obstetricans*, *Bufo bufo*, *Rana dalmatina*, *Pelophylax kl. esculentus*, *Pelophylax ridibundus*, *Rana temporaria*, *Pelophylax lessonae*, *Salamandra salamandra*, *Ichthyosaura alpestris*, *Triturus cristatus*, *Lissotriton helveticus*, *Lissotriton vulgaris*.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur la remise en cause du bon accomplissement des cycles biologiques des espèces par l'opération projetée.

Supports de réflexion

Les documents fournis par le pétitionnaire :

- Dossier de demande de dérogation ; 2 mars 2017
- 1 Cerfa de demande n° 13 616*01 ; 2 mars 2017

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé

Le sujet est important pour connaître et préserver les populations de Tritons crêtés et autres amphibiens, la base étant effectivement la connaissance de leurs répartitions. On ne peut qu'être en accord avec cette demande.

Il est cependant dommage que les CERFA ne soient pas complètement et bien remplis :

- Il manque la signature,
- Les autres amphibiens susceptibles d'être capturés (en particulier les autres tritons avec la nasse) doivent être notés dans les spécimens concernés.
- Il faut ajouter le nom des personnes effectuant les prélèvements, même en annexe précise et non pas le nom du seul gérant qui ne fera pas ces prélèvements.
- Il serait bon d'avoir un minimum de CV des personnes effectuant ses manipulations

Par ailleurs, il est dommage que le dossier de demande soit un copier-coller. Pour exemple dans le protocole il était inutile de conserver « identification au chant » pour le Triton crêté des plus silencieux !

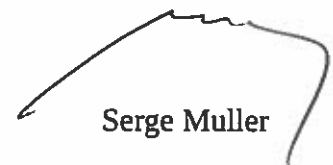
Avis du CSRPN

Ce projet permettra connaître et préserver les populations de Tritons crêtés, on ne peut donc qu'émettre un avis positif mais sous réserve de l'application des recommandations suivantes.

Recommandations

- Signer le CERFA,
- Noter dans les spécimens concernés, les autres amphibiens susceptibles d'être capturés (en particulier les autres tritons avec la nasse).
- Ajouter le nom des personnes effectuant les prélèvements, même en annexe précise
- Ajouter en annexe un minimum de CV des personnes effectuant ses manipulations
- Enlever « identification au chant » pour le Triton crêté dans la proposition de méthodologie.

Le Président du CSRPN,



Serge Muller